MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Décision n° 59242 du 25 septembre 2019 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie

NOR: *INTJ1924267S*

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu l'instruction n° 68918 du 16 janvier 2019 relative à la haute technicité des sous-officiers de gendarmerie et à la prime afférente (NOR : INTJ1901447J);

Vu la circulaire n° 68918 du 16 janvier 2019 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité (PHT) aux sous-officiers de gendarmerie au titre de l'année 2019 ;

Vu la décision n° 39413 du 31 mai 2019 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie (NOR : INTJ1915187S).

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général en date du 20 mai 2019 ;

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie spécialistes en date du 20 mai 2019,

Décide :

Article 1er

La prime de haute technicité est attribuée, à compter du 1^{er} octobre 2019 aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général suivants :

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

 Bruno
 Laurent
 NIGEND : 173 861
 NLS : 8 032 130

 Da Costa
 Marco
 NIGEND : 207 844
 NLS : 8 062 473

Article 2

La prime de haute technicité est attribuée, à compter du 1^{er} octobre 2019 aux sous-officiers de gendarmerie spécialiste suivant :

Région de gendarmerie de Normandie

Voirin Nicolas NIGEND: 224 286 NLS: 8 083 965

Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale

Bourliataud Guillaume NIGEND: 224 210 NLS: 8 083 914

Direction générale de la gendarmerie nationale

Croizer David NIGEND: 224 226 NLS: 8 083 922

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation:

Le colonel,

sous-directeur de la gestion du personnel

L. Le Gentil

« ORIGINAL SIGNÉ »